

Zoom sur la viticulture

Pour les salariés de Gironde, en 2014,
85 % des TMS concernent la viticulture

Les salariés en viticulture sont très concernés par les TMS. Ils sont fréquemment soumis à des contraintes gestuelles et posturales de façon prolongée, en particulier, posture accroupie et courbée pour accéder à la vigne et sont également soumis aux intempéries.

Les contraintes physiques sont importantes notamment les gestes répétitifs (taille de la vigne, acanage, port de charges...).

UN EXEMPLE DE PRÉVENTION DES TMS : LE SIÈGE DE VIGNE

Témoignage de M. Freville (Viticulteur à Prignac en Médoc)

« J'ai acheté un siège de vigne depuis deux campagnes grâce à une aide financière proposé par le service prévention de la MSA.

Ce siège est pour mon usage personnel en tant qu'exploitant. J'ai décidé de l'acquérir car lors des différents travaux dans les vignes, je souffrais de plus en plus du dos et j'étais fatigué. Compte tenu de mon âge, je cherchais un moyen pour économiser mes efforts et pouvoir continuer à travailler jusqu'à la retraite sans souffrir.

Un jour, un de mes voisins m'a prêté un siège de vigne. Je me suis rendu compte de sa facilité d'utilisation et j'ai réellement senti un plus en matière de bien-être au travail. De plus, mon rendement à la journée ne s'en est pas trouvé diminué.

Le siège que j'ai choisi peut facilement être transporté dans mon véhicule d'exploitation. Je l'utilise désormais sur toutes mes parcelles en vigne basse pour la taille, le pliage et les travaux en vert. Je recommande totalement ce type de matériel pour toutes les personnes qui se plaignent de mal au dos lors des travaux dans les vignes. »



Conception / Réalisation / Crédits Photos : MSA Gironde - Février 2016

Votre corps est votre outil le plus précieux :
écoutez-le !

Information de la CPHSCT 33

Commission Paritaire d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
de la Gironde



Les Troubles Musculo-Squelettiques

Tous les secteurs d'activité sont concernés



Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) regroupent une quinzaine de maladies qui affectent les muscles, les tendons et les nerfs des membres supérieurs (épaule, coude, poignet, doigt) et des membres inférieurs (genou), ainsi que la colonne vertébrale.

Les conditions du travail sont les principaux facteurs de risques des TMS :

- ▶ Travail en force, gestes répétitifs à cadence élevée, positions pénibles, postures prolongées, maniement de charges lourdes, vibrations, variations de température (froid, humidité, chaleur), temps de récupération insuffisant, etc.
- ▶ Organisation et outils de travail inadaptés.

LES TMS EN CHIFFRES

Les données de l'observatoire des TMS des actifs agricoles (salariés et exploitants) montrent l'importance considérable de ces maladies professionnelles au niveau national : **93% du nombre total des maladies** sur l'année 2012 (95% pour les salariés agricoles et 89% pour les exploitants agricoles).

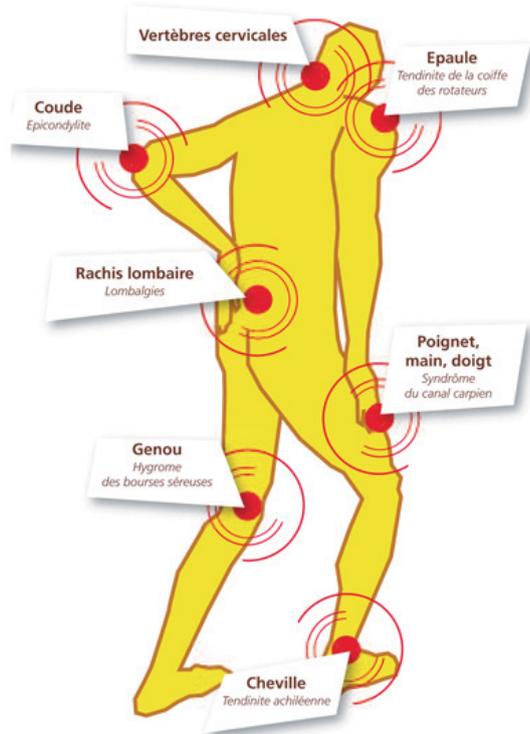
Source : CCMSA Observatoire des TMS 2008 – 2012 et CPHSCT Maine et Loire

Une progression des TMS constante depuis plusieurs années.

En 2014 pour les salariés de Gironde (Chiffres MSA) :

- ▶ **88 %** des maladies professionnelles sont des TMS
- ▶ Coût moyen en euros d'un TMS Gironde : **38 516 €**
- ▶ Coût total des TMS en Gironde : **11 634 200 €**
- ▶ Coût indirect estimé **3 fois plus** important que le coût direct.

(Source MSA ARACT)

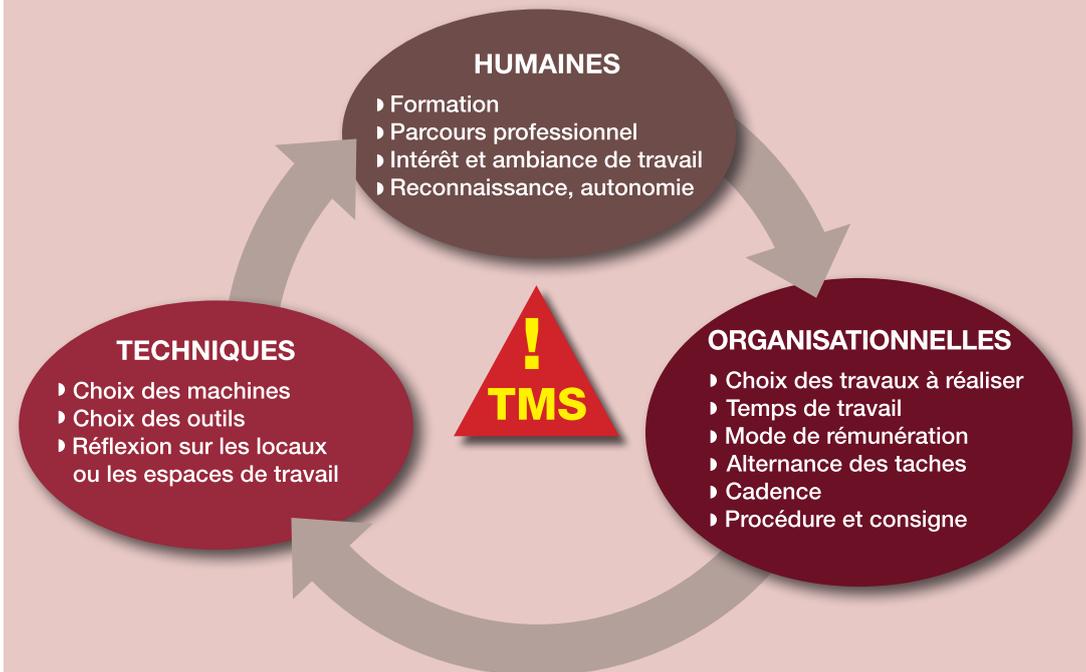


AU-DELÀ DES CHIFFRES

- ▶ **au niveau individuel**, les TMS se traduisent par des incapacités fonctionnelles et des souffrances. Ils peuvent compromettre le maintien dans l'emploi, la réalisation de tâches de la vie courante et les projets professionnels,
- ▶ **au niveau social et familial**, les TMS peuvent venir perturber l'équilibre de vie personnelle,
- ▶ **au niveau des entreprises** les TMS engendrent un coût élevé direct et/ou indirect : absentéisme, difficultés pour remplacer le personnel, désorganisation du travail, surcharge de travail pour ceux qui restent, dégradation du climat social, risque de conflit, d'épuisement, baisse de performance, perte de qualité, mauvaise image de l'entreprise, ... (source INRS)

LES MOYENS DE PREVENTION

La diminution de risque des TMS nécessite la mise en place d'actions notamment sur les composantes suivantes :



Pour vous aider dans cette démarche le service Santé Sécurité au Travail de la MSA peut vous accompagner. Vous pouvez le contacter au 05.56.01.97.71